

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Madame le président, après 15 jours d'attente, alors que nous avons à plusieurs reprises harcelé le gouvernement, l'informant sur une situation excessivement grave qui sévissait dans la province de Québec, surtout au niveau de l'approvisionnement en grains de provende pour les producteurs agricoles, le gouvernement a enfin compris que la situation est véritablement urgente, même après avoir nié l'urgence d'une telle situation.

Je me rappelle qu'en toute bonne foi tous les députés ont souvent posé des questions, tantôt au ministre du Travail (M. Munro), tantôt au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), en rapport avec les conséquences de cette grève des débardeurs dans les ports du Québec.

Je comprends que les ministres n'étaient pas tenus de nous donner toutes les informations qu'ils pouvaient avoir au moment où nous posions les questions, mais je comprends toujours que le Parlement doit être informé le mieux possible sur des situations qui intéressent toute une population, que ce soit du côté des producteurs ou des consommateurs.

J'ai toujours compris qu'un gouvernement existe dans une société pour mettre de l'ordre là où il y a des problèmes qui peuvent être causés par des conflits entre les différentes catégories de personnes, d'associations ou de travailleurs qui existent dans notre pays. Et je n'ai jamais compris que lorsque le gouvernement agit c'est par mesure d'oppression vis-à-vis une classe à l'endroit d'une autre.

Et je ne pense pas que, à ce moment-ci, le bill présenté par le ministre du Travail entre dans cette catégorie. C'est une mesure extrême, visant à apporter une solution pour permettre la continuité d'une production nécessaire aux Canadiens, et éviter des pertes considérables pour plusieurs catégories de producteurs agricoles qui n'en peuvent plus présentement car ils sont dans l'impossibilité de pouvoir s'approvisionner.

Le 9 avril, madame le président, étant conscient de cette situation, et après avoir reçu de nombreux télégrammes des producteurs agricoles ou de leurs associations de la province de Québec, j'avais pris la responsabilité de présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement pour qu'un débat d'urgence soit tenu. La présidence avait décidé d'ajourner la tenue d'un tel débat.

Cependant, étant donné que la situation s'est aggravée dans les jours qui ont suivi, je suis revenu à la charge le 16 avril avec une motion de même nature, et alors la présidence a décrété la tenue d'un débat d'urgence.

Au cours de ce débat, madame le président, j'ai essayé de démontrer la véritable situation, j'ai même cité des chiffres bien authentiques sur les quantités de céréales de provende disponibles dans les élévateurs du port de Québec. Je me suis abstenu, à ce moment-là, de citer des chiffres se rapportant aux élévateurs de Trois-Rivières ou de Montréal, parce que ce n'était pas nécessaire; il n'y avait aucune possibilité pour les meuniers de pénétrer aux deux ports et d'aller s'approvisionner d'une façon normale.

● (1650)

Je regrette que le ministre de l'Agriculture ne soit pas là, mais de toute façon si les propos que je tiens ne sont pas conformes à l'information qui a été publiée par les journaux, je sais d'avance qu'il saura rectifier les propos qui ont été rapportés par la presse.

Conflit ouvrier

Étant donné qu'il était absent au début du débat du 16 avril, les journaux ont rapporté que le ministre de l'Agriculture aurait dit ceci:

Qu'un débat d'urgence n'a jamais transporté de grains.

Je sais aussi qu'un débat d'urgence n'a jamais transporté de grains. Tous les députés savent cela. Ce n'était pas pour transporter du grain qu'il y avait débat d'urgence, mais tout simplement pour permettre à ceux qui en transportent d'avoir accès aux ports et pour que les débardeurs fassent leur devoir, remplissent leur mission en déchargeant les navires et en remplissant les élévateurs.

Étant donné la gravité de la situation, j'ai cru qu'il était de notre devoir d'agir ainsi. Je suis plus conscient que jamais que nous avons bien fait d'agir dans ce sens, parce que nous avons non seulement éveillé l'attention du gouvernement mais également redonné de l'espoir aux personnes, aux organisations et aux producteurs agricoles qui étaient victimes d'une telle situation.

Aujourd'hui, le 23 avril, la situation n'est pas plus rose. Et je pense que le ministre du Travail a dû en être informé. Au moment où je parle, madame le président, il y a à Québec dans les élévateurs 48,000 boisseaux de blé, 45,000 d'avoine, 48,000 d'orge, 396,000 de blé d'Inde. Cela ne veut pas dire que tous les camionneurs, tous les meuniers qui se présentent dans le port de Québec peuvent espérer que leurs camions seront chargés de céréales. Absolument pas. Ces céréales sont la propriété de quelques meuniers. Seulement deux ou trois sur cent peuvent s'approvisionner. Ils le pouvaient d'ailleurs, mais actuellement ils ne le peuvent plus, suite à l'entrée en grève des vérificateurs. Ces derniers se sont mis en grève et ils empêchent l'accès au port de Québec des camions, propriété des meuniers qui veulent aller chercher leurs grains. La situation est encore plus grave. On empêche même les propriétaires de grains de provende d'aller chercher leurs propres grains, leur propriété.

Il y a par contre une barge de céréales qui est entrée au port de Québec. Les manutentionnaires de grains en font le déchargement, comme si nous étions en période de marché noir. Ce n'est pas drôle, vous savez au Canada, qu'en plein port de Québec, le plus vieux port du continent nord-américain, que des ouvriers soient obligés de travailler comme si l'on était en période de guerre. Cela doit se faire en cachette, sur le marché noir. Cela se passe en 1975! Cela veut dire que la situation est excessivement sérieuse. Il s'agit dans ce cas de s'approvisionner pour le marché domestique. Les débardeurs n'ont même pas d'affaire à cela. Pas même en période régulière. Ils sont là pour le déchargement des navires, des océaniques. Lorsqu'il s'agit de barges qui transportent des produits pour le marché domestique, ce n'est pas leur rôle de s'occuper du chargement ou du déchargement. Dans le cas présent, ce sont des manutentionnaires de grains. Or, ils font leur travail avec beaucoup de difficultés. Alors, il reste le transport par camions. Mon préopinant, tout à l'heure, a fait allusion à cette possibilité du transport par camion ou par rail.

Je voudrais donner des précisions sur ces grandes possibilités de transport par camion ou par rail et sur les besoins de la province de Québec en approvisionnement, et à ce moment-là, on pourra vérifier si réellement il est urgent pour le Parlement d'adopter cette mesure.

D'après les informations que j'ai obtenues aujourd'hui même, cela se rapporte à une question qui a été posée hier à Québec au ministre de l'Agriculture. Le 22 avril, l'honorable ministre de l'Agriculture répondait à une question qui lui était posée à l'effet «que 150 chars d'un convoi de